

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 11.

Lausanne, le 4 Juin 1875.

XX^e Année.

SOMMAIRE. — **Sur l'organisation du bataillon prussien de chemins de fer.** (Fin.) — **Nouvelle ordonnance d'habillement et de petit équipement.** — **Bibliographie.** Wiener Weltausstellung 1873. Schweiz. Bericht über Gruppe XVI, Heereswesen, von General Herzog; — *Modifications au télémètre Le Boulengé.* — **Nouvelles et chronique.**

SUR L'ORGANISATION DU BATAILLON PRUSSIEN DE CHEMINS DE FER.

Extrait du rapport présenté au Conseil fédéral, le 2 déc. 1873, par G. Naville, sous-lieutenant à l'état-major fédéral du génie. (Fin.)

L'ordre du jour était à peu près le suivant :

Matin à 5 heures : Signal du lever.

» à 6 heures : Déjeuner (café).

» à 6 1/2 heures : Appel principal sur la place de réunion.

Indication des ordres sans ordre du jour proprement dit. Observations des officiers. Partage de l'Abtheilung en troupes de travail. Enfin départ pour le chantier.

7 h. à 12 heures : Travail avec 1/4 heure de repos à 10 heures.

12 h. à 1 heure : Repos près du chantier. Les soldats mangent leur pain, la saucisse ou le lard qu'ils ont reçu en quittant l'auberge le matin.

1 h. à 4 heures : Travail.

4 h. à 5 heures : Retour au cantonnement.

5 heures : Repas principal.

Après cela les soldats étaient libres mais ne pouvaient s'éloigner en dehors d'un district déterminé.

Le dépôt général du matériel était situé près du cantonnement, mais les outils n'y étaient pas rapportés chaque jour et restaient entre les mains des soldats dans leur cantonnement.

Reprenons maintenant en détail le récit d'une journée de travail.

Quatre jours par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, la troupe travaillait 8 heures pleines tandis que les mercredi et samedi elle ne demeurait que 6 heures à l'ouvrage. Le dimanche une inspection avait généralement lieu à midi, suivait ensuite le repas à une heure, puis les hommes étaient libres pour le reste du jour mais ne pouvaient, sans permission, s'éloigner en chemin de fer de Gross-Heringen.

A 6 1/2 heures du matin l'Abtheilung se remettait sur deux rangs et l'appel était fait par le sous-officier de jour, lequel faisait rapport au commandant. Après cela le commandant faisait ses remarques, donnait ses ordres et divisait, s'il y avait lieu, les hommes en troupes de travail.

Après quelques tâtonnements sur la meilleure répartition à faire des hommes dans les diverses troupes, le commandant ne la modifia plus. Les soldats faisant ainsi toujours partie des mêmes troupes, ne se perfectionnaient il est vrai que dans une espèce de travail, mais la rapidité de l'ouvrage en fut sensiblement augmentée. On se bornait à changer de temps à autre les sous-officiers chefs de troupes.